



Le Plessis-Pâté

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 JUIIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 9 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 24

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Laurence Camera, Cédric Ruffiot, Hélène Merienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Claude Bourges, Cécile Echelard, Patrick Wunderle, Michael Freau Gigan, Céline Lefranc, Vincent Boudry, Pascale Roquesalane, Loïc Le Quillec, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Bruno Dijon, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin.

Absents ayant donné pouvoir : Eloïse Suard à Sylvain Tanguy, Cristina Coelho à Christelle Rodrigues

Absents : Sylvain d'Amico, Pascale Campin

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 42/2026

SYNDICAT MIXTE ORGE-YVETTE-SEINE (SMOYS)

**APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE D'ABBEVILLE-LA-RIVIERE
AU TITRE DE LA COMPETENCE IRVE**

Rapporteur : Sylvain TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-20,

VU la délibération du 22 mai 2006 portant adhésion de la commune du Plessis-Pâté au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS),

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2022 PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modification des statuts du SMOYS,

VU la délibération du Comité syndical du SMOYS du 4 février 2026 approuvant l'adhésion de la commune de d'Abbeville-la-Rivière à la compétence IRVE (infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables), dans le cadre de la mobilité électrique,

CONSIDÉRANT que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'extension du périmètre du SMOYS avec l'adhésion au syndicat de nouvelles collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. Sylvain Tanguy se déporte,

APPROUVE l'adhésion au SMOYS, au titre de sa compétence relative aux infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique, de la commune de d'Abbeville-la-Rivière.

MANDATE le Président du SMOYS pour solliciter le Préfet de l'Essonne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

